

4.094 Impulsion et soutien aux politiques locales et régionales de conservation de la diversité biologique

RAPPELANT la Résolution 3.003 *L'engagement de l'UICN auprès des collectivités territoriales et locales*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) ;

CONSIDÉRANT la grande responsabilité des municipalités et des administrations régionales dans la gestion des ressources naturelles, ainsi que dans la conservation et l'enrichissement de la diversité biologique ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT que les législations de la plupart des États prévoient un large éventail de tâches qui doivent être mises en oeuvre par les municipalités et les régions dans des domaines qui ont un impact important sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation des ressources naturelles ;

CONSCIENT que les collectivités locales et régionales doivent acquérir davantage de connaissances sur la diversité biologique et bénéficier de plus de soutien scientifique et technique afin d'inscrire la conservation et l'enrichissement de la diversité biologique au nombre de leurs priorités ;

RECONNAISSANT les efforts que les municipalités et les régions ont déployés depuis le Sommet de la Terre de 1992 en adoptant des plans et des programmes qui vont dans le sens du développement durable, et en renforçant et élargissant des réseaux qui poursuivent le même objectif; et

RECONNAISSANT AUSSI que le partage des responsabilités entre les municipalités et les régions est indispensable pour élaborer toute stratégie territoriale orientée vers l'utilisation durable des ressources naturelles, et pour permettre aux citoyens de se mobiliser en vue d'atteindre ce but ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. PRIE les autorités locales et régionales et les organisations qui les représentent, dans l'exercice de leurs pouvoirs spécifiques, de formuler des politiques portant spécifiquement sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, et d'incorporer ces éléments dans leurs politiques sectorielles en tant que facteurs importants de la prise de décision.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

2. DEMANDE à la Directrice générale :
 - a) d'étudier la possibilité d'établir des mécanismes de collaboration entre l'UICN et les autorités municipales et régionales et leurs principales associations, telles que *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU) au niveau mondial, et d'autres entités semblables au niveau de l'État et de la région, afin de renforcer les initiatives locales en faveur de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources naturelles ; et
 - b) de promouvoir la coopération, les échanges et le réseautage avec d'autres autorités locales et régionales, organisations et entités non gouvernementales à la poursuite de ces objectifs.
3. DEMANDE aux Commissions de l'UICN, en collaboration avec les Comités nationaux et régionaux et les membres de l'UICN, d'établir des programmes de travail spécifiques avec les autorités locales et régionales dans leurs domaines de compétence et associations respectifs, aux fins d'élaborer des politiques locales sur le développement durable, la diversité biologique et la gestion des espaces qui possèdent une valeur naturelle.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis ont voté contre cette motion.